



N° d'épreuve FFM _____ **682**
 Moto-Club _____ **EVASION NATURE 124RM**
 N° d'affiliation _____ **C 2983**
 Date _____ **22 MAI 2022**
 Lieu _____ **LA BERENIE**
 Organisateur technique - **SOULIE PATRICE**
 E-mail _____ **1-2-4rm@orange.fr**
 Téléphone _____ **06 80 78 44 74**

ENDURANCE TT

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course _____ **Mr Chaumond Bernard** Licence : **021309**
 Président du Jury ou Arbitre* _____ **Mr Salaciax Didier** Licence : **022473**
 Membre du Jury _____ **Mr Fevrier Jacques** Licence : **010245**
 Membre du Jury _____ **Mr Dermay H** Licence :
 Commissaire technique responsable _____ **Mr Youchibe Thierry** Licence : **078953**
 Responsable du chronométrage _____ **MR LAMOUREUX PATRICK** Licence :

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindres	Description
MOTO MX1	15 ANS	ET PLUS	DE 125 A 500 2T 251A 8804T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 3 HEURE
MOTO MX2	15 ANS	ET PLUS	100 A 125 2T 175A 250 4T	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 3 HEURE
MOTO VETERANS	37 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDREES	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 PILOTE/ 5 HEURE OU 3HEURE
MOTO MXDF	15 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDRES	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 PILOTE 5 HEURE
MOTO MX FEMININE	15 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDREES	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 3 HEURE
MOTO MX 1/MX2	15 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDRES	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 PILOTE/ 5 HEURE
MOTO TROPHÉE PARENT ENFANT	15 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDRES	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage 2 PILOTE/5 HEURE
QUAD	15 ANS	ET PLUS	TOUTE CYLINDRES	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 3 HEURE
QUAD FEMININE ET VETERAN	15ANS F140 V		TOUTE CYLINDRES	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage 3 HEUER

Engagement :

Site internet _____ **PAR ENGAGE SPORT**
 Contact _____ **MRSOULIE PATRICE**
 Téléphone _____ **0680784474** E-mail _____ **1-2-4rm@orange.fr**

Chronométrage

Location de transpondeurs Oui Non
 Tarif : **5 EURO**
 Caution : **200 EURO**



Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques
Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du responsable médical ... **DOCTEUR LEPINE**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche **BERGERAC**

Temps de trajet (en min) **20 MINUTE**

Article 7 Le site de pratique
Accès :

Nom du site **LA BERENIE**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **6K500**

Adresse **24510 ST FOY DE LONGAS**

Largeur minimum de la piste **5 METRE**

Nombre d'OCP* **12**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto : **180**
(30 pilotes par kilomètre)

Capacité Quad : **150**
(30 pilotes par kilomètre)



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date : **16/02/2022**

Soubie



EVATION NATURE 1.2.4m
La Combe du Rat
24510 ST Félix de Villadeix
Tel: 06.80.78.44.74
Mail: 1-2-4m@orange.fr

Visa de la Ligue

Date : **22 février 2022**


Visa de la FFM

Date :

Numéro :



N° d'épreuve FFM ——— 682
 Moto-Club ——— EVASION NATURE 124RM
 N° d'affiliation ——— C 2983
 Date ——— DIMANCHE 22 MAI 2022
 Lieu ——— LA BERENIE ST FOY DE LONGAS
 Organisateur technique - SOUILE PATRICE
 E-mail ——— 1-2-4rm@orange.fr
 Téléphone ——— 0680784474

HORAIRES PREVISIONNELS*

**sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve*

Date ——— 21 ET 22 MAI 2022

Heure de début	Heure de fin	Déroulement	Catégorie(s) concernée(s)	Durée
SAMEDI 21 MAI 2022				
14H30	18H	Contrôles administratifs	TOUTE CATEGORIE	3H30
14H30	18H	Contrôles techniques	TOUTE CATEGORIE	3H30
DIMANCHE 22 MAI 2022				
6H45	8H15	Contrôles administratifs	QUAD	1H30
6H45	8H15	Contrôles techniques	QUAD	1H30
9H		I TOUR DE RECONNAISSANCE	QUAD	
9H30		DEPART	QUAD	2H30
	12H	ARRIVEE		
8H15	11H30	Contrôles administratifs	moto(toute categories)	3H15
8H15	11H30	Contrôles techniques	moto(toute categories)	3H15
12H15		I tour de reconnaissance	moto(toute categorie)	
13H		DEPART	moto(toute categorie)	
	16H	ARRIVEE	MOTO SOLO	3H
	18H	ARRIVEE	MOTOS EQUIPAGE	5H
18H30		REMISE DES PRIX	TOUTES CATEGORIES	
20H		FIN		

ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX

Atteste par la présente que

Association EVASION NATURE
La Combe du Rat
24510 ST FELIX DE VILLADEIX

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances RCO1662 garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, «**Endurance de la Berenie**» se déroulant du **21/05/2022 à 14h30 au 22/05/2022 à 20h00**.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager la société ASSURANCES LESTIENNE et sa compagnie d'assurance, en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 21/02/2022

Signature du courtier

- + Poste de secours
- zone motor
- piste et frein
- Parc Remplacement
- + DZ

Plans du tracé de l'endurance de la Belgique 2022

